



11 mai 2007

Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC No. 201

Accès à l'intranet de la conférence suisse sur l'informatique via l'intranet AVS/AI (nouvel icône SIK/CSI sur la page d'accueil)

Le CSI est une organisation intercantonale et fédérale suisse, dans laquelle sont regroupés les responsables informatiques de l'administration publique.

L'objectif de la CSI est de favoriser la coopération des différentes administrations dans le domaine de l'informatique, et plus spécialement par l'échange systématique d'informations, d'expériences ainsi que de logiciels ou de documents de quelque nature qu'ils soient, et qui peuvent être réutilisés (par ex. les applications, des programmes, des dossiers d'analyse). Entre autres, la CSI conclut des contrats-cadres avec les fournisseurs les plus importants de son marché afin de faire profiter l'administration de meilleures conditions d'achat par rapport à des contrats individuels.

Nous avons obtenu grâce à nos entretiens avec les responsables de la CSI que les organes d'exécution de l'AVS/AI soient considérées comme des administrations publiques. De cette façon, toutes les caisses de compensation AVS ainsi que les offices AI ont, dès à présent, la possibilité de profiter des conditions préférentielles d'achat de la CSI.

Si vous êtes intéressés d'acheter aux conditions négociées par la CSI, nous vous demandons de suivre la procédure décrite sous le lien contrats-cadres du fournisseur respectif. De plus, nous vous prions, lors de chaque commande, d'en informer l'OFAS à l'adresse suivante : hansheiri.haefliger@bsv.admin.ch

En espérant que vous pourrez tirer profit de ces conditions avantageuses, nous vous transmettons, nos meilleures salutations.